

A COMPLETER

Relevé du compteur

Index :

Le :

Réf branchement :

Tournée n°

Compteur n°

Diamètre :mm

TARIFICATION en vigueur à la date d'abonnement :

➤ **Part Eau HT (TVA 5,5%)**

- Part fixe : 27 €/an (Ø compteur jusqu'à 20 mm)
- Consommation : m³ d'eau consommé par an
 - Moins de 40 m³ : 0,60 €/m³
 - 40 à 120 m³ : 1,20 €/m³
 - Plus de 120 m³ : 1,32 €/m³
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Prélèvement Eau : 0,05 €/m³
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Pollution domestique : 0,23€/m³

➤ **Part Assainissement HT (TVA 10%)**

- m³ d'eau assainie : 1,18 €/m³
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Modernisation des réseaux : 0,15 €/m³
- Frais de clôture : 17€ HT (TVA 10%)

Pièces à joindre :

- copie pièce d'identité
- extrait Kbis
- RNA
- N° SIRET/SIREN
- code APE ou NAF
- attestation propriété
- copie état des lieux

CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, représentée par le Vice-Président délégué à l'Eau Potable et à l'Assainissement d'une part,

ET L'ABONNE

Nom :

Prénom :

Date (et lieu) de naissance :/...../..... A

Domicilié :

Courriel :@.....

Tel : SIRET :

Agissant en qualité de propriétaire locataire syndic gérant pour le compte de

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de **l'immeuble situé (adresse précise, n° appt, etc) :**
- L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat,
- Les tarifs de l'eau et de l'assainissement évolueront par décisions du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire,
- L'abonné s'engage à faciliter l'accès au compteur par les agents du service de l'eau,
- L'abonné ne pourra mettre fin au présent contrat que par résiliation expresse auprès du service de l'eau. En l'absence, il reste redevable des consommations relevées sur ce compteur.

La signature du présent contrat vaut acceptation des dispositions figurant dans le règlement du service d'eau potable, joint en annexe.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement susvisé.

Adresse d'expédition des factures : adresse de branchement autre :

Fait à Le

Signature de l'abonné précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT : En cas de départ, contacter le service pour la résiliation du contrat et mise à jour de vos coordonnées.
ATTENTION aux fuites : surveillez vos consommations en effectuant si possible des relèves régulières de votre compteur d'eau.